



Rapprocher 2 mondes, l'espace agricole et l'espace rivière : le PAT Amont du Cône



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Bassin Versant Amont du Cône - AVEYRON & TARN- MIDI-PYRÉNÉES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Préserver les milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

Restaurer le bon fonctionnement du Cône et de ses affluents
 Limiter les transferts de nitrates vers les eaux superficielles et souterraines

ACTIONS PRINCIPALES :

1. Mobilisation et concertation des acteurs territoriaux
2. États des lieux et diagnostics globaux d'exploitations agricoles

3. Formation et accompagnement individuel des exploitants agricoles
4. Travaux en rivières

DURÉE DU PROJET : 2010-2012

CONTACT :

Syndicat Mixte du bassin versant du Viaur,
 Hélène Pouget, animatrice du PAT
 @ helene.pouget.crv2@orange.fr
 www.riviere-viaur.com

Quand l'agriculture perturbe le fonctionnement des rivières...



Piétinement et colmatage du cours d'eau - crédit photo SMBVV ©

Le **Viaur** est un affluent de l'Aveyron, qui serpente dans les régions naturelles du Lézou et du Ségala en Midi-Pyrénées. Son bassin versant, situé dans le bassin Tarn-Aveyron, s'étend sur une superficie de 1530 km² et comptabilise 970 km de cours d'eau. L'activité du bassin est majoritairement agricole avec près de 2500 exploitations, parmi lesquelles une majorité d'**élevages bovins ou ovins**, orientant ainsi la production de fourrage pour le bétail.

Le **Syndicat Mixte** du Bassin Versant du Viaur (SMBVV) est né d'une convention de partenariat entre 56 communes, intercommunalités et syndicats d'adduction d'eau potable en 1997. Il a pour objet la gestion et l'aménagement des rivières et milieux aquatiques du bassin, dans une logique de **préservation de la ressource** et de **conciliation des usages** sur la rivière Viaur.

Le SMBVV a porté **deux contrats de rivière** réussis :

- 1^{er} contrat de rivière sur la période 2000-2005,
- 2nd contrat de rivière sur la période 2008-2012.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RIVIÈRE ?

Outil de gestion territoriale de l'eau

- Résulte d'une **volonté politique**
- Définit une **gestion intégrée et transversale** de la ressource à l'échelle d'un bassin versant
- Engendre une **organisation collective** et contractuelle entre acteurs de l'eau du territoire concerné
- Porté par un syndicat mixte, il est piloté par un comité de rivières regroupant élus, usagers et administrations
- Traduit par un **programme d'actions multithématique** sur 5 ans

OBJECTIFS COURANTS (NON EXHAUSTIFS) :

- **Qualité** de l'eau (gestion des pollutions, assainissement...)
- **Quantité** d'eau (gestion équilibrée des ressources, conciliation des usages et prélèvements, prévention des crues...)
- Gestion des **milieux aquatiques** (entretien des berges, gestion des zones humides, aménagements piscicoles...)
- Valorisation de l'**espace rivière** et de l'écosystème aquatique
- **Information**, sensibilisation

ACTIONS ASSOCIÉES :

- Etudes, diagnostics, états des lieux
- Accompagnement de maîtres d'ouvrages
- Travaux
- Animation, concertation

Le bassin versant du Viaur



Bassins versants du Viaur et Amont du Cône - crédit photo SMBVV ©

Le 1^{er} **contrat de rivière** a mis en évidence la prépondérance des **impacts des activités agricoles** sur les cours d'eau du bassin. L'état des lieux mentionne une pollution conséquente aux **nitrites**, en partie imputable aux effluents d'élevage et à des pratiques de fertilisation mal maîtrisées. Apparaissent aussi des problèmes récurrents de **colmatage** du lit des cours d'eau, causé par l'érosion des sols et par le piétinement des berges par le bétail. Le bilan insiste donc sur la nécessité d'intensifier les actions vers la profession agricole et de **créer des passerelles** entre les exploitants agricoles et les gestionnaires des rivières.

Le 2nd **contrat de rivière** a accentué les opérations de gestion des berges : travaux en rivières, mise en place de clôtures en bordure de cours d'eau et de points d'abreuvement pour le bétail. Surtout, afin d'intégrer pleinement la problématique agricole, il propose la mise en place d'un **Plan d'Actions Territorial (PAT)** en concertation avec les agriculteurs.

...on gère conjointement la problématique agriculture/rivières : le **PAT « Amont du Cône »** ou l'art d'intégrer les externalités négatives¹

DÉCLOISONNER LES ACTIONS: VERS UNE GESTION RÉELLEMENT INTÉGRÉE

Le SMBVV choisit alors un sous-bassin du Viaur, afin d'y lancer un Plan d'Actions Territorial, à titre expérimental. En juin 2010, le **PAT « Amont du Cône »** voit ainsi le jour pour une durée de deux ans. Une animatrice est spécifiquement recrutée pour sa mise en œuvre.

Ce bassin Amont du Cône compte 30 km de cours d'eau, 70 agriculteurs et 33 sièges d'exploitation. Très représentatif de

nombreuses masses d'eau en mauvais état sur les têtes de bassin, le bassin Amont du Cône est marqué par un **cumul de dégradations**. Deux d'entre elles sont particulièrement impactantes :

Dégradations hydromorphologiques :

- 35% du linéaire rectifié,
- 55% de la surface du bassin versant drainée,
- Ensablement et colmatage de nombreux cours d'eau

Pollutions aux nitrites :

- Moyenne de 30 mg/L en eaux superficielles,
- Dépasse 50mg/L en eaux souterraines pour 50% des prélèvements.

Face à ce constat, l'objectif du PAT Amont du Cône est double :

- **Restaurer le bon fonctionnement du Cône** et de ses affluents
- **Limiter les transferts de nitrites** vers les eaux superficielles et souterraines

Le **couplage** des thèmes « **pollutions agricoles** » & « **hydromorphologie des cours d'eau** » est l'essence de ce PAT. Innovante, cette **démarche intégrée et transversale** permet de **créer des passerelles entre le monde de l'agriculture et celui des rivières**, dont les actions et acteurs sont encore trop souvent cloisonnés. Le PAT vise donc à créer les conditions favorables à la prise en compte des **externalités** et à faire émerger une **vision globale** des enjeux pour une meilleure gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant.

LE BON FONCTIONNEMENT HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU :

- **Alternance de faciès d'écoulement** (zone calme et de courant, profondeur variée)
- **Diversité de la granulométrie** des fonds (sable, graviers, cailloux, blocs)
- **Libre circulation** des espèces piscicoles et des sédiments
- **Absence de contraintes latérales** (enrochement, piétinement des berges)
- **Alternance de zones d'ombres et ensoleillées**

Source : Syndicat Mixte du Viaur



Passage amégagé - crédit photo FNE Midi-Pyrénées ©

AMÉLIORER LES PRATIQUES LIÉES AU VOLET AGRICOLE

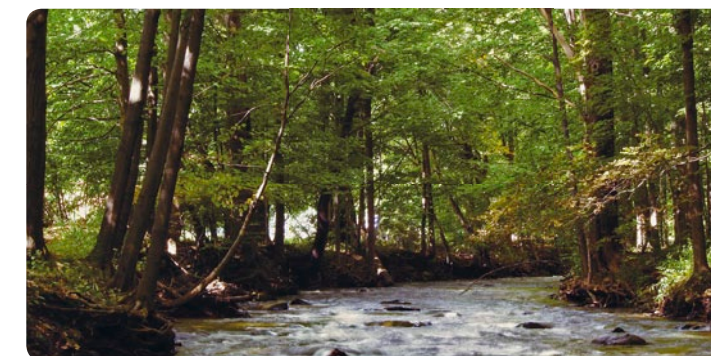
Afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau, plusieurs **actions volontaires et gratuites** sont proposées aux agriculteurs de la zone expérimentale dans le cadre du PAT. Elles sont autant d'outils leur permettant d'améliorer leurs pratiques :

- **Formations, visites de terrain, essais plein champ** autour des pratiques culturales, de la fertilisation, du travail du sol simplifié, du rôle des haies et de la préservation des zones humides,
- **Diagnostic socio-économique global d'exploitation** pour identifier les freins et les leviers du changement (acceptabilité), évaluer les risques environnementaux sur l'exploitation, identifier et localiser les mesures pertinentes,
- **Entretien individuel** « y voir clair » et **accompagnement technico-économique** pour la mise en œuvre de changements de pratiques : systèmes des cultures et d'exploitation, assolements, temps de rotation...
- **Contractualisation de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)** pour limiter ou stopper les pratiques de fertilisation. L'engagement de l'agriculteur est prévu pour cinq ans et consiste en la signature d'un cahier des charges contre rémunération calculée à l'hectare.
- **Suivi agronomique sur trois ans** pour que l'agriculteur acquière les connaissances nécessaires à une bonne fertilisation,
- Proposition d'installation d'un système d'abreuvement avec **mis en défens des berges** et plantation de haies.

TRAVAUX EN RIVIÈRES

Pour restaurer le bon fonctionnement du Cône et de ses affluents, le PAT organise des travaux en rivières **chez les agriculteurs** :

- Limitation d'accès des animaux au cours d'eau (clôture et empiérement),
 - Opérations de rétablissement de l'espace de mobilité des cours d'eau,
 - Reconstitution de la ripisylve (végétalisation des berges),
 - Abattage d'arbres morts.
- Ces actions permettent de lutter contre le piétinement des berges, la contamination bactériologique de l'eau, l'érosion et les phénomènes d'ensablement et de colmatage des cours d'eau.



POINTS DE VIGILANCE SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR LES EXPLOITATIONS :

- Autonomie fourragère
- Volume de travail
- Revenu

1. Certaines activités économiques liées à l'usage de l'eau influent sur d'autres activités (soit situées sur un même territoire, soit en aval) : on parle d'externalité. Les externalités sont dites « positives » lorsqu'un acteur est favorisé par l'action d'un tiers, ou « négatives » lorsqu'un acteur est défavorisé par l'action d'un tiers.



Formation agricole - crédit photo FNE midi-pyrénées ©

Mobiliser et sensibiliser les agriculteurs : le rôle fondamental des animateurs de PAT

En amont du PAT, le syndicat mixte du bassin versant du Viar a engagé une **vaste opération de concertation** avec les élus, les professionnels agricoles et les agriculteurs. L'ouverture aux professionnels du monde agricole (chambres d'agriculture, coopératives agricoles, ADASEA² ...) a permis de créer un climat de confiance.

Ces temps d'échanges et d'explication de la démarche sont indispensables pour réussir à mobiliser les agriculteurs. De prime abord, les agriculteurs volontaires sont en effet peu nombreux. Le syndicat a donc dû convaincre les autres exploitants de l'intérêt d'une action commune et concertée, dont ils tireraient des bénéfices pour leur exploitation sur le moyen terme. Le rôle de l'animatrice du PAT prend alors tout son sens : **pas d'action concertée sans mobilisation, accompagnement, animation et coordination**. Une fois les agriculteurs convaincus, certains d'entre eux deviennent même des relais des actions du syndicat.

En 2011, deux journées de sensibilisation autour de **l'Eau** et du **Sol** ont été proposées aux agriculteurs :

- La 1^{ère} en mars : avec 4 ateliers sur les thèmes zones humides, érosion, gestion des cours d'eau et fertilisation,

- La 2^{nde} en octobre : Présentation de travaux réalisés par le Syndicat en bordure de cours d'eau (mise en défens de berges et mise en place de point d'abreuvement pour le bétail), observation de profil de sol, essai de travail du sol (différents itinéraires pour l'implantation de céréales).

Enfin, des rencontres entre agents de l'ONEMA³, pêcheurs et agriculteurs ont également été organisées et ont favorisé l'amorce puis l'approfondissement du dialogue entre les différents acteurs concernés par la gestion de l'eau sur le territoire.

Vers un SAGE⁴ sur le bassin versant du Viar

Le PAT Amont du Cône, réalisé à titre expérimental, se terminera en 2012. L'évaluation des résultats permettra de mettre l'accent sur certaines actions porteuses à reproduire et sur l'intérêt de la méthodologie testée. Les conclusions pourront servir au montage du futur plan d'action du SAGE Viar, actuellement en construction.

Nul doute que la **gestion commune des problématiques « agriculture & rivière »** sera une des clés à consolider pour l'atteinte du bon état des eaux du bassin du Viar.

ÉVOLUTION DU SYNDICAT MIXTE

- 1997 : convention de partenariat entre différentes structures
- 2004 : création du SMBVV

2. Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitants Agricoles

3. Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

4. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux